

Briec, le 21 Août 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite à la contamination de l'Aulne, l'UDSEA-Confédération paysanne du Finistère appelle à un moratoire sur les installations de méthaniseurs et à un audit du parc de méthaniseurs en service

Avec 180 000 personnes privées d'eau potable et plus d'une quarantaine de communes concernées, la pollution causée par le méthaniseur Kastellin sur l'Aulne et une usine de potabilisation de l'eau a eu des conséquences immédiates catastrophiques en terme de santé publique.

Outre cet impact immédiat et dramatique sur la population, la question peut et doit se poser des effets néfastes à moyen et long terme sur la faune et la flore d'une pollution massive de l'Aulne et de ses affluents ainsi que des problématiques agricoles : apiculteurs et leurs ruches, terres devenant impropres à des cultures saines, paysans qui sont dépendants de l'eau du réseau : éleveurs qui abreuvent leurs bêtes, maraîchers qui lavent ou arrosent leurs légumes ...

Que la faute soit humaine ou matérielle, c'est toute la chaîne de responsabilité qu'il faudra « détricoter ». Pas uniquement celle évidente de la causalité directe, celle de l'exploitant du méthaniseur dans la pollution, mais également celle plus large qui a permis à un mastodonte aussi dangereux de s'implanter aussi près d'un point de captage et celle du financement public d'une activité industrielle parée des attraits de sécurité, de vert et d'avenir...

Aussi, à l'aune de cette catastrophe, comment ne pas être inquiets de voir les projets de méthanisation « fleurir » un peu partout ou s'agrandir pour passer de modèles agricoles à industriels ? C'est ainsi qu'en région Bretagne, le plan d'avenir prévoit de passer de 2 126 GWh produits actuellement à 12 075 GWh à l'horizon 2050.

La Confédération Paysanne du Finistère dénonce depuis des années ces projets de méthanisation qu'ils soient de dimension industrielle ou agricole et s'inquiète des risques qu'ils font peser dans notre département.

Un risque « agricole » avec un renversement des valeurs qui font que les paysans deviennent producteurs d'énergie et non plus de nourriture, une monopolisation de terres agricoles à des fins autres que l'alimentation, une augmentation du prix de la terre agricole la rendant inaccessible à l'installation ou l'agrandissement, une consommation de fourrages indispensables aux animaux en cas de sécheresse, un système tendant à favoriser l'élevage

en bâtiment au détriment du pâturage, un appauvrissement des sols à des fins de production d'énergie et non plus de denrées indispensables...

Des risques « financiers », car en drainant de l'argent public indispensable aux modifications structurelles du modèle agricole, c'est tout le monde paysan qui verra ses capacités d'action amoindries.

Des risques en termes de « santé publique » avec l'épandage croissant de digestat d'une agriculture intensive sur les terres agricoles, c'est la pollution sourde de notre environnement qui s'annonce.

Des risques « écologiques » car ce sont la technologie et son usage, qui on le voit sont dangereuses, une technologie qui ruine les efforts qu'ont fait les paysans en faisant évoluer leurs pratiques sur les bassins versants notamment. Une technologie dangereuse car non maîtrisée non seulement aujourd'hui mais à l'avenir.

Nous nous posons la question de qui contrôle effectivement l'implantation, la conformité passée et à venir de ces installations dangereuses qui se disséminent sur notre territoire, qui s'assure qu'elles ne rejettent pas de méthane dans l'air faute d'entretien et ne deviendront pas de futures bombes écologiques ?

Aussi, nous appelons à un moratoire des installations de méthaniseurs sur le département afin que tous les méthaniseurs existants soient consciencieusement audités et que les projets soient dorénavant mieux encadrés et que ni industriels ni les partenaires publics ne s'exonèrent de la responsabilité qui est la leur, celle qu'ils ou elles doivent aux générations présentes et futures.

Contact :

Benoit COLLOREC – Porte Parole: 06.27.20.65.01